

Sanitaires mobiles : améliorer l'hygiène et le bien-être sur les chantiers

Selon une étude de la Caisse nationale d'assurance maladie de 2022, 25 % des chantiers ne disposent pas de base-vie mutualisée (et qui soit entretenue quotidiennement), 70 % des chantiers de maisons individuelles n'ont pas de toilettes, et 25 % ne disposent pas d'eau courante. Face à cet enjeu de santé et de dignité, la commission Sanitaires et unités mobiles (SUM) de la Fédération DLR œuvre à améliorer ces installations pour garantir le bien-être des collaborateurs œuvrant sur les chantiers. Alice Lemaire, experte de ces sujets, est membre de la délégation « Communication » de la commission SUM, explique dans cette interview en quoi ils sont essentiels pour le secteur du BTP.



Alice Lemaire

Membre de la délégation
« Communication »
de la commission SUM

Alice Lemaire, quels sont les principaux objectifs de la commission SUM ?

L'accès aux sanitaires nous concernent tous, chaque jour. Pourtant, le sujet reste tabou. La démarche de la commission SUM est donc de faire connaître les métiers des sanitaires et unités mobiles, tout en fédérant les acteurs du secteur.

La commission a aussi pour but d'harmoniser les standards de qualité. L'installation de toilettes mobiles apporte confort et bien-être aux utilisateurs, à la condition qu'il y ait des services d'entretien qui y soient associés, ce que prévoit la norme EN 16194.

Par ses nombreuses obligations, la norme encadre le métier. C'est pourquoi la commission SUM veille à sa reconnaissance et à son application, tant par ses partenaires que par ses clients. En outre, la commission travaille à l'élaboration d'un label Hygiène qui a pour objectif de faciliter l'application de la norme.

Quelles sont les problématiques liées à l'absence de sanitaires mobiles sur les chantiers ?

Se retenir d'aller aux toilettes trop longtemps est mauvais pour la santé. De plus, l'absence de lavabos favorise la propagation des microbes.

Il existe également des risques sécuritaires liés au déplacement des personnes : plus les toilettes sont éloignées, plus les risques d'accidents augmentent. La norme précise qu'une toilette doit se trouver à 80 mètres du poste de travail.



Au-delà des risques pour les personnes, le manque de sanitaires pose aussi des questions d'inclusivité. Aujourd'hui, le nombre de femmes travaillant sur des chantiers est en augmentation, même s'il reste encore faible. Le Code du travail impose la non-mixité des sanitaires et des vestiaires, ce qui suppose la mise à disposition d'installations adaptées et en nombre suffisant pour garantir des conditions de travail dignes, respectueuses et conformes à la réglementation.

Enfin, l'impact des mauvaises conditions sanitaires sur l'attractivité des métiers du BTP n'est pas à négliger. Face à la pénurie de main d'œuvre, il est essentiel d'améliorer l'hygiène sur les chantiers afin d'attirer les jeunes et les femmes.

Selon vous, à quoi devrait ressembler un chantier exemplaire en matière d'hygiène ?

Un chantier exemplaire est un chantier qui respecte la norme. Celle-ci prévoit

une toilette pour sept travailleurs, et une deuxième dès le premier personnel féminin. Elle réclame également la présence de lavabos, de cabines de douche si les travaux sont salissants, et un entretien complet et hebdomadaire des installations, incluant une vidange.

Longtemps, les toilettes mobiles étaient synonymes de saletés et de mauvaises odeurs. Cependant, elles peuvent présenter des conditions d'hygiène identiques à celles des toilettes de bureau, voire meilleures. La pandémie de COVID-19 a ainsi mis en lumière les avantages des douches et toilettes mobiles, qui étaient alors présentées comme des solutions idéales de propreté et de proximité. En effet, grâce aux services de nettoyage inclus dans les sanitaires mobiles, on s'est rendu compte qu'ils étaient souvent plus propres et mieux entretenus que les autres toilettes.

Quel message souhaitez-vous faire passer aux professionnels du secteur à travers cette prise de parole ?

Nous invitons tous les professionnels du secteur à respecter la norme EN 16194, clé d'une prestation de qualité et du bien-être des usagers. Nous voulons aussi appeler ceux qui ne l'ont pas encore fait à nous rejoindre au sein de la commission SUM, afin de continuer à promouvoir des installations sécurisées et conformes sur tous les chantiers.

Interview Léa Stocky